

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 27 janvier 2025 à 19h30 au Centre Sportif de Natoye, Rue du Château d'Eau 31.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication - Décisions de tutelle - Information
3. Finances - Situation de caisse - Information
4. Déclaration de politique communale - Approbation
5. Désignation des membres du Conseil d'Administration de la RCA des Sports - annulation de la décision du 2 décembre 2024 - nouvelles désignations : Décision
6. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'asbl U.V.C.W. - Décision
7. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'asbl Maison du Tourisme Condroz-Famenne - Décision
8. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l' ALE - Décision
9. Désignation du délégué au sein du Comité d'avis du B.E.P Environnement - Décision
10. Conseil consultatif communal des aînés : Procédure de renouvellement - Décision
11. Octroi de subventions en numéraire diverses - Exercice 2025 - Décision
12. IDEFIN - Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
13. Sécurité - Analyses de vitesse - Rue Bois Saint-Paul à Achet - Information
14. Sécurité - Analyses de vitesse - Rue de Flostoy à Schaltin - Information
15. Service Hiver - Information
16. Eclairage public - déploiement LED - Information
17. Calendrier des activités 2025 - Information
18. Population scolaire au 15/01/2025 - Information
19. Divers - Information
20. Questions orales d'actualité

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

HUIS-CLOS

21. Délégation du Conseil communal au Collège pour les contractuels – Suivi : Information
22. RH - Mise à la pension
23. Admission à la pension de retraite dans l'enseignement
24. Admission à la pension de retraite dans l'enseignement
25. Admission à la pension de retraite dans l'enseignement
26. Demande d'une DPPR - Décision
27. Ratification de la demande d'autorisation d'un congé
28. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire
29. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire et Maître de Morale
30. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle
31. Ratification de la décision d'écartement et de la remise au travail dans le cadre de la protection de la maternité et d'un "congé de maternité et de mesures de protection de la maternité"
32. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire
33. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un instituteur primaire
34. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle
35. Divers - Information

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

